

Compte rendu succinct du conseil communautaire du 25 septembre 2012
--

	Présents	Absents excusés représentés	Absents excusés non représentés
Jacques JP MARTIN, Président	X		
Gilles CARREZ	X		
Loïck NICOLAS			X
Jean CUVILLIER	X		
Florence HOUDOT	X		
Alain DEGRASSAT	X		
Jean-René FONTAINE	X		
Pierre CARTIGNY	X		
Thérèse-Marie THOME	X		
Audrey REBUT		X	
Roland PEYLET	X		
Jean-Jacques PASTERNAK	X		
Catherine MATRUCHOT	X		
William GEIB			X
Estelle DEBAECKER	X		
Chantal CANALES	X		
François CABAL	X		
Emilie VASQUEZ	X		

- Soit 16 conseillers présents ou représentés,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CUVILLIER

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal du Conseil communautaire du 27 juin 2012, à l'unanimité.

FINANCES

Point n° 1 *Rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne 2011 – Utilisation des crédits engagés par la Communauté d'Agglomération dans chaque commune*

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE du rapport retraçant l'utilisation des crédits engagés par la Communauté d'Agglomération dans chaque commune pour l'année 2011.

Point n° 2 *Décision modificative n°2 du budget principal 2012 – Section Fonctionnement*

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal 2012, Section Fonctionnement qui se décompose comme suit :

En Recettes :

Chapitre	Nature	Libellé	Montant Budget primitif + Budget supplémentaire + DM	Montant DM n°2
012	6419	Remboursement sur rémunérations personnel	21 491.00	13 509.00
012	6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	6 651.96	6 702.75
73	73111	Taxes Foncières et d'Habitation	14 059 971.00	55 955.00
73	73114	I.F.E.R	42 389.00	14 199.00
74	7473	Participations département	198 000.00	131 386.00
74	7478	Participations autres organismes	300 000.00	128 563.76
77	7711	Dédits et pénalités perçus	0.00	1 123 492.00
TOTAL			14 628 502.96	1 473 807.51

En Dépenses :

Chapitre	Nature	Libellé	Montant Budget primitif + Budget supplémentaire + DM	Montant DM N°2
011	6156	Maintenance	44 703.00	398.13
011	61551	Entretien matériel roulant	5 630.67	1 025.00
011	6283	Frais nettoyage des locaux	33 650.00	2 722.10
011	60611	Eau et assainissement	29 300.00	1 877.28
011	60612	Energie-Electricité	49 000.00	196.24
011	6135	Locations mobilières	20 620.60	6 002.37
011	6262	Frais de télécommunications	37 500.00	164.19
011	617	Etudes et recherches	35 000.00	15 141.28
011	6232	Fêtes et cérémonies	69 500.00	-10 000.00
011	6553	Contingent service incendie	984 920.00	119 465.90
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	276 459.23	9 253.67
67	673	Titres annulés	20 095.68	131 386.00
68	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	0.00	1 078 792.00
042	66112	Intérêts – rattachement ICNE	- 39 468.20	3 295.17
023		Virement à la section d'investissement	3 849 061.85	114 088.18
TOTAL			5 415 972.83	1 473 807.51

Point n° 3 *Décision modificative n°2 du budget principal 2012 – Section Investissement*

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal 2012, Section Investissement qui se décompose comme suit :

En Recettes :

Chapitre	Nature	Libellé	Montant Budget primitif + Budget supplémentaire + DM	Montant DM N°2
021		Virement de la section de fonctionnement	3 849 061.85	114 088.18
10	10222	F.C.T.V.A	1 438 965.42	115 805.13
TOTAL			5 288 027.27	229 893.31

En Dépenses :

Chapitre	Nature	Libellé	Montant Budget primitif + Budget supplémentaire + DM	Montant DM N°2
16	1641	Emprunts en euros	302 305.32	10 000.00
20	2051	Concessions, logiciels, licences	56 687.00	5 944.12
21	2184	Mobilier	9 100.00	- 130.81
21	2188	Autres immobilisations corporelles	168 540.00	3 050.00
23	2315	Installations, matériels et outillages techniques	7 462 741.23	- 95 000.00
041	238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00	306 030.00
		TOTAL	7 999 373.55	229 893.31

Point n° 4 *Décision modificative n°2 du budget annexe assainissement 2012 – Section Investissement*

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement 2012, Section Investissement qui se décompose comme suit :

En Recettes :

Chapitre	Nature	Libellé	Montant Budget primitif + Budget supplémentaire + DM	Montant DM N°2
10	10222	F.C.T.V.A	310 236.73	36 894.26
		TOTAL	310 236.73	36 894.26

En Dépenses :

Chapitre	Nature	Libellé	Montant Budget primitif + Budget supplémentaire + DM	Montant DM N°2
16	1641	Emprunts en euros	225 539.27	16 894.26
20	2031	Frais d'études	481 977.97	- 150 000.00
23	2315	Installations, matériels et outillages techniques	1 799 263.33	170 000.00
		TOTAL	2 506 780.57	36 894.26

Point n° 5 *Clôture de la régie d'avances du Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) sis 4 rue d'Estienne d'Orves au Perreux sur Marne*

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

PRONONCE la clôture de la régie d'avances instituée pour les menues dépenses de fonctionnement du Centre de Planification et d'Education Familiale à partir du 25 septembre 2012.

Point n° 6 *Fixation de la liste des locaux à usage industriel ou commercial exonérés de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour l'année 2013*

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour l'année d'imposition 2013, les entreprises suivantes :

- Hôtel CAMPANILE 13 quai du Port - Nogent-sur-Marne
- IBIS ACCOR 1 rue Nazaré-Zac du Port - Nogent-sur-Marne
- SAS BRICORAMA France 8 B Bd de Strasbourg -Nogent-sur-Marne
- VERTEX Investissement – 117 Avenue du Général de Gaulle Le Perreux-sur-Marne (Société DENALI SAS Monoprix)
- GROUPE FLO restaurant Hippopotamus 23 bd Albert 1^{er} à Nogent-sur-Marne
- AOAPAR Association Œcuménique d'Accompagnement pour Personnes Agées et Réfugiés (La Cascade 5 rue de l'Embarcadère Le Perreux-sur-Marne)
- SARL BIO LE PERREUX 131 avenue Pierre Brossolette Le Perreux-sur-Marne
- ADAGIO ACCESS (Citéa) 18 rue Nazaré quai du Port - Nogent sur marne
- SCI 44-46 (Garage Hoël) Avenue de Bry Le Perreux sur marne
- SA SIGA 48 Boulevard Flandrin 75116 Paris (Saga Citroën 127 avenue Pierre Brossolette et 20 rue Pattier Soupault Le Perreux sur marne)

DIT que la liste des établissements sera affichée au siège de la Communauté d'agglomération.

Point n° 7 *Mise en place de la Participation pour assainissement collectif (PAC) en remplacement de la participation pour raccordement à l'égout (PRE)*

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

INSTAURE à compter du 25 septembre 2012 la participation pour assainissement collectif sur le territoire de la CAVM,

FIXE à partir du 25 septembre 2012 le montant de la Participation pour assainissement collectif à 5,78 € par m2 de surface plancher,

PRECISE que la mise en recouvrement de cette participation donnera lieu à l'émission d'un titre de recette.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Point n° 8 *Avis sur le plan climat énergie territorial de la région Ile de France*

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE de l'information sur le projet de le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE), de la synthèse des actions recommandées aux collectivités territoriales avec les Plans Climat Energie Territoriaux (PECT) ainsi que du calendrier prévisionnel d'approbation par les instances régionales et préfectorales.

PREND ACTE de l'information de la non application du Schéma Régional Eolien (SRE) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne

ASSAINISSEMENT

Point n° 9 *Autorisation de lancement et de signature du marché de travaux traditionnels d'assainissement sur le territoire de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne*

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président ou son conseiller délégué à lancer la consultation pour le marché de travaux traditionnels d'assainissement sur le territoire de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne selon une procédure adaptée, et à signer ledit marché

AUTORISE le Président ou son conseiller délégué à demander les subventions auprès de l'Agence de l'Eau ainsi que de tout autre subventionneur potentiel, au taux maximum et à signer les conventions y afférentes.

Point n° 10 *Demande de subventions et prêts à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les opérations d'études et travaux d'assainissement au Perreux sur Marne et à Nogent sur Marne*

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président ou son conseiller délégué à demander, des subventions et des prêts à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à signer les conventions y afférentes pour les opérations suivantes :

Rues	Désignation de l'opération
Avenue Maréchal Joffre au Perreux sur Marne	Etudes préalables, enquêtes parcellaires, travaux d'assainissement, tests de réception, suivi animation et mise en conformité des riverains
Rue des Arts au Perreux sur Marne	
Rue Georges Guynemer au Perreux sur Marne	
Rue des Pâquerettes au Perreux sur Marne	
Allée des Castors au Perreux sur Marne	
Rue Lemancel à Nogent sur Marne	
Rue Paul Bert à Nogent sur Marne	
Rue du Jeu de l'Arc à Nogent sur Marne	
Rue Gabriel Péri à Nogent sur Marne	
Rue des Héros Nogentais à Nogent sur Marne	

DIT que les recettes correspondantes seront affectées aux sections d'investissement des budgets correspondants.

RESSOURCES HUMAINES

Point n° 11 *Signature d'une convention cadre pluriannuelle de participation financière avec la Délégation interdépartementale Première couronne – Ile de France du Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT)*

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 du budget principal communautaire.

APPROUVE le projet, ci-annexé, de convention cadre pluriannuelle de participation financière avec la Délégation interdépartementale Première couronne – Ile de France du Centre national de la Fonction publique territoriale et Autoriser le Président, ou son conseiller délégué, à signer ladite convention.

Point n° 12 *Remplacement de la responsable du Pôle administratif pendant son congé maternité – Création d'une vacation assurée par la Responsable du service juridique de la Commune de Nogent sur Marne*

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget communautaire 2012.

APPROUVE la création d'une vacation, à compter du 1^{er} octobre 2012, de la Responsable du service juridique de la mairie de Nogent sur Marne au sein des services de la communauté d'agglomération sur une base de 40 heures par mois, rémunérée 25€ bruts par heure

Point n° 13 *Remplacement de la responsable du Pôle administratif pendant son congé maternité – Création d'une vacation assurée par la Responsable adjointe du service juridique de la Commune de Nogent sur Marne*

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la création d'une vacation, à compter du 1^{er} octobre 2012, de la Responsable adjointe du service juridique de la mairie de Nogent sur Marne au sein des services de la communauté d'agglomération sur une base de 40 heures par mois, rémunérée 15€ bruts par heure
DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget communautaire 2012.

Point n° 14 *Remplacement de la responsable du Pôle administratif pendant son congé maternité – Création d'une vacation assurée par le Responsable du service marché public de la Commune de Nogent sur Marne*

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la création d'une vacation, à compter du 1^{er} octobre 2012, du Responsable du service marchés publics de la mairie de Nogent sur Marne au sein des services de la communauté d'agglomération sur une base de 20 heures par mois, rémunérée 25€ bruts par heure,
DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget communautaire 2012.

Point n° 15 *Modification du tableau des effectifs*

Le Conseil communautaire,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la communauté d'agglomération comme suit :

- Création d'un poste d'ingénieur principal
- Suppression d'un poste d'attaché
- Suppression de 2 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe
- Suppression d'un poste d'ingénieur
- Suppression d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe
- Suppression de 2 postes de médecin hors classe
- Suppression de 2 postes de psychologue de classe normale
- Suppression d'un poste d'infirmière de classe supérieure

DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget communautaire.

COMMUNICATION AU CONSEIL :

- Communication du relevé des décisions du Président prises en application de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales
- Information sur la prolongation des marchés « collecte des déchets » avec la Sté SITA

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Fait au Perreux sur Marne, le

Le Président,

Jacques J.P. MARTIN